

l'application de la Convention de 1987 contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Il a été, en outre, le premier pays à contribuer au Fonds de contributions volontaires pour services consultatifs dont la création est l'une des initiatives récentes de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Ce fonds, géré par le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme, a pour fonction de promouvoir les droits de la personne en subventionnant des colloques, des ateliers, des recherches. Il fournit, pour la réalisation de projets remplissant les conditions requises, des experts-conseils et du matériel divers.

Après une absence de 4 ans, le Canada a été réélu à la Commission des droits de l'homme pour un mandat de 3 ans qui débute en 1989. Il y est représenté par M^{me} Raynell Andreychuck, spécialiste des droits de la personne et haut-commissaire du Canada au Kenya. À titre de membre de la Commission, le Canada gardera un rôle de premier plan en ce qui a trait aux activités touchant les droits de la personne aux Nations Unies. Assistant aux séances à huis clos, au cours desquelles la situation de divers pays fait l'objet de discussions, il aura davantage d'influence pendant les consultations officielles de la Commission et, il va sans dire qu'il pourra également présenter des résolutions particulières.

Les droits de la personne en Europe

La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) constitue un autre important forum de promotion des droits de la personne. À l'origine, la CSCE n'était pas destinée à jouer un tel rôle, mais le Canada fut l'un des pays qui insista le plus pour



Photo: Publiphoto

qu'elle traite de questions de droits de la personne et de contacts entre les personnes.

Dans l'Acte final d'Helsinki et dans d'autres documents de la CSCE, les pays d'Europe de l'Est ont créé un précédent en s'engageant à respecter des normes internationales relatives aux droits de la personne. Au cours de la réunion de la CSCE tenue récemment à Vienne, le Canada a parrainé et appuyé de nombreuses propositions ayant pour but de s'assurer avec plus de certitude que ces engagements seraient respectés. Le Document de clôture de Vienne comporte des engagements en matière de droits de la personne et de contacts entre les personnes qui vont bien au-delà des engagements antérieurs de la CSCE et représentent un nouvel élément de comparaison servant à en évaluer la

Toute personne a droit à l'égalité des chances d'épanouissement sans être victime de pratiques discriminatoires.

conformité. Parmi les engagements que le Canada a contribué à obtenir, mentionnons le respect du droit de promouvoir et de protéger : les droits de la personne — et d'exercer un contrôle sur l'application de mesures prises à cet effet sans avoir à subir une discrimination ou des peines; le respect des libertés religieuses; des droits des minorités; du droit de quitter son pays sans s'exposer à des sanctions; du caractère confidentiel et de l'intégrité des communications postales et téléphoniques; ainsi que de la liberté d'information. Le Document prévoit également une conférence sur la dimension

humaine qui se réunira une fois par année afin de réévaluer la situation et d'étudier de nouveaux engagements. Un mécanisme a été établi à l'intention des gouvernements pour qu'ils échangent des renseignements et se consultent au niveau bilatéral au sujet de cas et de situations problématiques. Ces mesures permettront de donner aux droits de la personne la place qui leur revient parmi les questions examinées par la CSCE. Le Canada exercera des pressions pour que tous les États participants respectent intégralement tous les engagements pris à Vienne.

Interventions indépendantes pour les droits de la personne

L'activité du Canada en matière de droits de la personne ne se limite pas aux Nations Unies et à la CSCE. En dehors de ces organisations, le Canada s'emploie de lui-même ou de concert avec d'autres pays à prendre une position ferme contre les atteintes aux droits de la personne.

Le Canada est membre du Commonwealth et de la Francophonie. Il oeuvre concrètement à la promotion des droits de la personne au sein de ces deux organisations, incitant les pays qui en sont membres à unir leurs forces pour dénoncer les violations des droits de la personne dans toutes les parties du monde.

Le Canada tient également à affirmer sa propre position au sujet des droits de la personne. Il n'hésite pas à critiquer toute violation flagrante des droits de la personne — torture, disparitions forcées, terrorisme ou tout autre crime. À l'occasion de réunions bilatérales avec des chefs de gouvernement, il a fait connaître ses préoccupations au sujet des droits de la personne dans divers pays : Union soviétique,